N.B. : Il est fortement conseillé d’adapter et d’enrichir cette proposition d’argumentaire à partir et de données liées à votre contexte ou la vie de votre structure : données précises sur les besoins de vos publics ou de votre territoire, expériences locales, graphiques ou tableaux explicites, photos illustratives…

**De la nécessité de mieux identifier l’ensemble des freins à la mobilité…**

24 % des femmes et 36 % des hommesen situation de précarité possèdent le permis de conduire.

*Source : Enquête menée par Eric Le Breton pour IVM – 2004.*

**Il est désormais admis que la mobilité est le quatrième pilier de l’exclusion, après le logement, la formation et la santé**
(Cf. Eric Le Breton, *Bouger pour s’en sortir - Mobilité quotidienne et intégration sociale* ; 2005, p16.).

Difficultés à s’orienter ou à lire un plan, à comprendre/parler le français, à prendre les transports collectifs (crainte, phobie, etc.), à accéder à l’information ou à un moyen de transport (coût)…Autant de freins personnels qui viennent s’ajouter aux limites de la desserte en transport en commun (milieu urbain ou rural peu dense, horaires décalés, etc.) et à l’allongement des distances entre les lieux de vie et de travail.

Ces obstacles limitent les possibilités de se déplacer librement, et par conséquent d’accéder à un emploi et plus largement à une vie sociale épanouissante.

Se déplacer en voiture a longtemps été considéré comme une norme sociale à atteindre, dont les plus fragilisés sont exclus. Aujourd’hui, force est de constater que la voiture seule ne peut répondre aux enjeux de développement durable posés par la mobilité : augmentation du coût de l’énergie, pollution de l’air, changements climatiques, qualité de vie, consommation d’espace …La liste des enjeux est longue et variée.

L’accès au permis de conduire ne peut constituer la seule réponse compte tenu de la complexité et de la diversité des freins à la mobilité. D’autres solutions sont aujourd’hui envisageables pour répondre aux besoins de déplacements des publics en insertion.

Ces solutions, efficaces, accessibles à tous, plus sûres et plus saines pour l’environnement, sont aussi moins coûteuses pour les pouvoirs publics. L’important est aussi de pouvoir redonner confiance et de ne pas stigmatiser ces publics par leurs difficultés à se déplacer.

**MOBILITÉ et PARCOURS D’INSERTION : QUELS ENJEUX**?

**Faciliter le repérage des difficultés en amont du parcours d’insertion, pour mieux orienter chaque personne vers des solutions adaptées en mobilisant les acteurs pertinents**

**Se donner les moyens d’identifier les freins à la mobilité, dans toute leur diversité, en lien avec le vécu de chaque personne.**

**Proposer un accompagnement social plus efficace, qui intègre la réalité des freins rencontrés par les publics, dont la mobilité fait partie.**

**…A la possibilité de proposer d’autres solutions que l’accès au permis de conduire.**

***Les acteurs de l’insertion sont en capacité de proposer un accompagnement à la mobilité parfaitement intégré à leur mission d’accompagnement social.***

Cet accompagnement adapté aux publics peut passer par un diagnostic de mobilité individuel, du conseil en mobilité ou encore des services de mobilité.

Les retours d’expérience mettent en évidence que les structures d’insertion portent des actions très diverses : ateliers de formation à l’usage des transports collectifs (ex : STRUCTURE LOCALE), location de deux-roues motorisés (ex : STRUCTURE LOCALE), service de transport dédié aux publics en insertion (ex : STRUCTURE LOCALE) ou pôle de services mobilité (ex : STRUCTURE LOCALE)… La palette des services envisageables et des innovations possibles est très vaste.

Mais au-delà des services qui peuvent être mis en place par ces structures, c’est l’identification des freins à la mobilité en amont et l’accompagnement des publics vers une mobilité autonome qui sont la base de la démarche. Cet accompagnement à la mobilité s’intègre parfaitement dans les missions des acteurs de l’insertion et contribue à une prise en charge globale des publics.

Il est donc essentiel de pouvoir s’appuyer sur les structures d’insertion :

* pour leur capacité à repérer et remonter les besoins émergents et les enjeux locaux ;
* pour adapter et utiliser les outils de l’accompagnement social en prenant en compte les problématiques de mobilité des publics suivis ;
* pour leur expérience de l’accompagnement à l’autonomie qu’ils pratiquent au quotidien.

**A QUEL NIVEAU ET COMMENT INTERVENIR**

En tant que prescripteur de l’emploi, vous pouvez intervenir en :

* réalisant des pré-diagnostics des freins d’accès à la mobilité des publics demandeurs d'emploi et en situation d'insertion, intégrés à vos entretiens classiques ;
* vous informant sur les services disponibles sur votre territoire ;
* alimentant l'expertise territoriale nécessaire à la mise en place d’un projet mobilité, grâce à votre connaissance du contexte local (bassin d'emploi et bassin de vie).
1. **SERVICES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE OU PROPOSES PAR LA SIAE
(à personnaliser selon votre contexte local)**

A titre d’information, quelques précisions sur les spécificités de votre territoire.

* les services disponibles sur le territoire (à préciser) :
* les services proposés par votre SIAE (à préciser) :
* les services manquants mais dont le besoin peut être prouvé par des données fiables issues de votre diagnostic (à préciser) :